



## Façadier refuse d'intervenir suite a des fissures sur la façade

Par **Jerome Crepaldi**, le **04/09/2018** à **12:37**

Bonjour,

j'ai fait faire l'enduit de façade de ma maison (neuve) il y a quatre ans par une entreprise, des fissures sont apparue sur le contour de la terrasse suspendu l'année suivante j'ai donc contacté l'entreprise qui à laisser traîner la chose et, les ayant recontactés récemment, voici ce qu'il m'on répondu :

" D'après ses dernières ce sont des fissures de structure qui sont apparues et l'enduit, n'ayant aucun coefficient d'élasticité, a suivi. Il manque également une protection d'enduit en tête ce qui favorise les désordres. Une reprise n'est pas envisageable tant que le support ne fait pas l'objet d'une révision car le même phénomène se reproduira."

alors que les fissures sont là car il manque un joint de dilatation que l'entreprise aurait du mettre en place entre la dalle et la chappe.

Qu'elles sont les recours possible pour qu'une réparation soit effectuée ?

Par **Philp34**, le **04/09/2018** à **13:43**

Bonjour Jerome Crepaldi,

Je ne peux vous répondre sur le plan technique pour vous dire qui de vous deux a raison.

Par contre, pour faire appel à la garantie décennale de l'entreprise, il faut adresser une LRAR factuelle à l'endroit de son chef, lui demandant de procéder à la réparation des fissures ou à la mise en jeu de cette garantie, concluant qu'à défaut de réponse ou de manifestation positive de sa part, vous contacterez directement l'assureur en garantie.

Puis, pour faire appel à la garantie décennale de l'entreprise qui s'est refusée à la réparation et à sa mise en jeu, adressez une LRAR factuelle au service sinistre de la compagnie d'assurance l'informant de cette situation.

N'oubliez pas de mentionner les références du contrat.

Normalement et pour le moins, cette dernière diligentera un expert.

Par **Jerome Crepaldi**, le **04/09/2018** à **14:58**

Merci Philp34 pour cette réponse rapide.